

**ADOLESCENTS MAGHRÉBINS
SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX
EN SITUATION DE MIGRATION**

**ADOLESCENTES MAGREBÍES
SIN REFERENTES PARENTALES
EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN**

Photo : Oriana Philippe
Ceuta, 2018

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN

**Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025**

ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN



ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN



Croquis : Eddy Vaccaro



Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025

Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move

Revue électronique éditée par
l'Observatoire de la Migration des Mineurs
Laboratoire MIGRINTER-
Université de Poitiers- CNRS
MSHS – Bâtiment A5 – 5, rue Théodore Lefebvre
TSA 21103
F-86073 Poitiers Cedex 9
France
Tél : +33 5 49 36 62 20
daniel.senovilla@univ-poitiers.fr

Directrice de la publication
Virginie Laval

Rédacteur en chef
Daniel Senovilla Hernández

Comité de rédaction
William Berthomière
Audrey Brosset
Jean-Pierre Deschamps
Gilles Dubus
Chabier Gimeno Monterde
Philippe Lagrange
Guillaume Lardanchet
Jean François Martini
Lluis Peris Cancio
Olivier Peyroux
Sarah Przybyl
Marie-Françoise Valette
Alexandra Vie

Logotype JMM
Lucie Bacon

Illustrations du dossier
Patrick Bonjour

Croquis rubriques
Eddy Vaccaro

ISSN 2492-5349
Les articles reflètent les opinions des auteurs
Tous droits de reproduction interdits
sans l'autorisation de l'éditeur
Copyright : OMM, 2025

Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move
N° 10 — 2025

Dossier

Adolescents maghrébins
sans référents parentaux
en situation de migration

Coordonné par
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER

et

Elisa FLORISTAN MILLÁN

Mise en Maquette
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ



Observatoire
de la **Migration**
de **Mineurs**

MIGRINTER - CNRS - Université de Poitiers



Croquis : Eddy Vaccaro

{Dossier - partie 1}

**Adolescents maghrébins
sans référents parentaux
en situation de migration**

Être en mouvement pour résister. Épreuves et expériences de jeunes Maghrébins illégalisés en Suisse

Mohamed-Walid BENYEZZAR

HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL DE GENÈVE (HETS-GENÈVE, HES-SO) & UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL (SUISSE)

Résumé

Cet article analyse, à partir d'une enquête ethnographique menée à Genève entre 2021 et 2024, les expériences de jeunes hommes maghrébins catégorisés comme 'mineurs non accompagnés' n'ayant pas déposé de demande d'asile et se trouvant ainsi dans une situation d'illégalisation et de forte précarité. En mobilisant une méthodologie qualitative fondée sur des observations, des entretiens (notamment mobiles) et l'analyse de cadres juridiques et institutionnels, l'auteur met en lumière les effets d'un dispositif d'accueil genevois marqué par une tension structurelle entre protection de l'enfance et contrôle migratoire, générant attente, incertitude statutaire et précarisation, particulièrement à l'approche de la majorité.

Introduction

Depuis plusieurs années, la question des personnes catégorisées mineures non accompagnées (MNA) s'est imposée comme un enjeu central dans de nombreux pays européens (Senovilla Hernández, 2023). Cette catégorie repose sur trois critères principaux : la minorité d'âge (moins de 18 ans), la condition d'étranger et l'absence (temporaire ou définitive) de parents ou de responsables légaux à leurs côtés. Leur exposition à diverses formes de risques et de difficultés (violences, abus, exploitation, problèmes de santé, etc.) et leurs besoins spécifiques rendent nécessaire la mise en place de dispositifs d'accueil et de protection adaptés (Chavanon et al., 2024).

À l'instar de ces voisins européens, la Suisse accueille chaque année plusieurs milliers de ces jeunes, majoritairement originaires d'Afghanistan, de Somalie, d'Algérie, du Maroc et de Guinée, fuyant les conflits, les difficultés économiques et en quête de meilleures perspectives de vie. Conformément à la législation nationale (notamment la Loi fédérale sur les étrangers et leur intégration (LEI) et la Loi sur l'asile (LAsi)) et aux conventions internationales (notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant), les personnes dites mineures non accompagnées bénéficient d'un droit à une protection et à une assistance particulières (Corbaz, 2019).

En 2024, 2.639 demandes d'asile, soit 9,5 % de l'ensemble des demandes, ont été déposées par des mineurs non accompagnés. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 16-17 ans (76,2 %), très loin devant les 13-15 ans (22,2 %) et les 8-12 ans (1,4 %). Pratiquement tous les 'requérants d'asile mineurs non accompagnés' arrivés en Suisse en 2024 étaient des hommes (95,2 %) (SEM, 2025). Transmis de manière informelle par une personne travaillant dans la structure qui s'occupe de leur accompagnement, voilà quelques chiffres concernant leur nombre à Genève, au mois d'août 2025 : 184 jeunes, contre 252 en décembre 2024 et 300 en décembre 2023.

Dans le canton de Genève, la distinction entre les mineurs non accompagnés (MNA), soit les personnes qui ne déposent pas de demande d'asile, et les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), soit celles qui déposent une demande d'asile, traduit une hiérarchisation juridique, administrative et institutionnelle des statuts, qui conditionne l'accès à la protection, aux droits et aux dispositifs d'accueil. Cette contribution s'intéresse spécifiquement aux jeunes hommes catégorisés MNA qui ne déposent pas de demande d'asile et qui sont, pour une très large part, originaires du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie).

En tant que personnes 'migrantisées' et 'illégalisées' par les autorités, leur existence se trouve souvent marquée par une succession de déplacements, de circulations, d'itinérances, mais aussi de ruptures et de départs, ici et ailleurs. En s'intéressant à leurs façons de se déplacer, de se projeter et d'imaginer d'autres ailleurs dans lesquels vivre et trouver leur place, cette contribution interroge la mobilité de ces jeunes hommes comme pratique située, traversée par des rapports de pouvoir et des inégalités structurelles, mais aussi comme horizon d'espoir et de résistance aux épreuves de leur environnement. Son objectif est d'analyser la manière dont ces jeunes hommes se positionnent et réinventent, au cœur même des dispositifs contraignants qui assignent, illégalisent, précarisent et excluent, des formes de circulation et de présence qui contestent et défient les logiques de contrôle et d'exclusion des politiques migratoires. Et c'est précisément dans les ouvertures, les interstices et les zones grises de l'ordre juridique et administratif que s'inventent des formes singulières de présence, de contournement et de résistance, face aux épreuves et aux incertitudes du quotidien, ce qui révèle la capacité de ces jeunes hommes à contester, négocier et redéfinir les frontières (Mainwaring, 2016).

Les jeunes personnes évoquées ne subissent pas passivement les aléas du quotidien, les cadres normatifs ni les décisions des autorités et des institutions. Malgré l'éventuel manque de perspectives et les possibles conditions de vie difficiles, ils font preuve d'agentivité dans ce contexte fait d'épreuves et d'incertitudes pour garder une certaine autonomie dans leur parcours (Jiménez-Álvarez, 2015). Elles peuvent être amenées à élaborer diverses stratégies pour trouver des solutions, contourner les obstacles, préserver leur dignité et nourrir l'espoir d'un avenir meilleur, que ce soit en Suisse, en Europe ou, plus rarement, dans leur pays d'origine. Cette contribution s'intéresse donc à la manière dont les décisions sont prises, ainsi que la manière dont leurs mobilités (et immobilités) s'ajustent et se recomposent au fil des situations qu'ils traversent. Pour beaucoup, la mobilité, qu'elle soit réelle ou envisagée, constitue une option privilégiée pour faire face à l'attente, aux incertitudes, résister aux contraintes imposées, se créer des opportunités et maintenir un sentiment d'action, de contrôle sur son existence et de défense de sa dignité (Duvivier, 2010).

Cette perspective invite à déplacer le regard : au-delà du mouvement physique, c'est la manière dont la mobilité est vécue, pensée et mise en pratique qui sera interrogée dans cette contribution. En donnant à voir quelques fragments de parcours et d'expériences vécues, révélateurs des manières dont ces jeunes hommes composent avec les contraintes et les opportunités qui se présentent à eux, cette

contribution, en se concentrant sur le contexte genevois, se propose d'apporter un éclairage sur l'agentivité et les dynamiques de mobilité de personnes illégalisées et fortement précarisées.

Éléments méthodologiques

Le matériau mobilisé dans cette contribution est issu d'une enquête ethnographique menée entre 2021 et 2024 dans le cadre d'une thèse doctorale en anthropologie (en cours) auprès de jeunes hommes originaires du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, s'étant présentés aux autorités genevoises comme mineurs non accompagnés, soit ayant moins de 18 et arrivant non accompagnés d'une personne adulte, sans déposer de demande d'asile. Cette recherche vise non seulement à documenter les expériences vécues et leur quotidien, mieux comprendre les conditions d'accueil et les modalités d'accompagnement à Genève, mais aussi à saisir les effets concrets du passage à la majorité sur leurs statuts, leurs droits et leurs possibilités de mobilité, d'installation et d'insertion en Suisse, en Europe ou plus rarement au Maghreb, pour ceux qui décident de rentrer.

Cette recherche repose sur une combinaison de méthodes qualitatives : observations, entretiens de différents types (informels, semi-directifs et biographiques) et analyse de documents juridiques et institutionnels. Les liens tissés avec ces jeunes, souvent fragiles et intermittents en raison de départs imprévus ou de ruptures de contact, traduisent les incertitudes structurelles et la précarité de leur situation, tout en révélant la complexité des épreuves qu'ils traversent et les solutions envisagées pour y faire face. Une part importante du matériau a été recueillie par le biais d'entretiens mobiles, menés en marchant ou en se déplaçant en transports publics avec les jeunes dans leurs espaces quotidiens à Genève (rues, parcs, cafés, magasins, lieux d'accueil, etc.). Inscrite dans la lignée des méthodes mobiles (Kusenbach, 2003), cette approche, moins confrontante et plus informelle que l'entretien assis en face à face, a pour but de favoriser une parole plus spontanée, la remémoration de situations vécues, l'émergence de récits situés ainsi qu'un accès privilégié à la complexité des expériences (Anderson, 2004 ; Evans et Jones, 2011).

Éléments contextuels

L'accueil réservé aux personnes mineures non accompagnées varie sensiblement selon les contextes nationaux, en fonction des politiques migratoires, des cadres juridiques et des pratiques administratives (Senovilla Hernández, 2023). En Suisse, la procédure d'asile constitue le principal cadre légal de protection pour les jeunes étrangers se présentant comme mineurs non accompagnés (Corbaz, 2019). Contrairement à d'autres pays européens où la minorité d'âge constitue un critère fondamental ouvrant un droit à une prise en charge inconditionnelle par la protection de l'enfance, suspend l'irrégularité et peut ouvrir la voie à une régularisation (Pettenella, 2022), en Suisse, elle ne garantit ni la protection à long terme ni le droit de demeurer sur le territoire après 18 ans. Ces jeunes personnes, majoritairement de sexe masculin, demeurent soumises à des procédures administratives incertaines et à

un risque constant de fin de prise en charge institutionnelle et de renvoi, notamment à la majorité, révélant les ambivalences d'un système oscillant entre protection et contrôle (Gakuba, Garcia Delahaye et Benyezzar, 2024).

En Suisse, fédéralisme oblige, les cantons appliquent les lois fédérales tout en disposant d'une certaine marge d'interprétation, ce qui entraîne des variations notables dans la mise en œuvre des politiques d'accueil et d'accompagnement de ce public. Dans le canton de Genève, la prise en charge repose sur une double catégorisation liée au dépôt ou non d'une demande d'asile. Le traitement s'organise ainsi autour de deux régimes de traitement distincts : l'un concerne les jeunes ayant déposé une demande d'asile (les RMNA, soit les requérants d'asile mineurs non accompagnés) ; l'autre s'applique à ceux qui ne déposent pas de demande d'asile et qui demeurent donc sans statut légal (les MNA, soit les mineurs non accompagnés)¹. Cette différenciation produit des disparités significatives en matière de prise en charge, d'accompagnement et de perspectives d'avenir. En plus de structurer l'ensemble du dispositif genevois, elle produit des effets concrets sur les trajectoires et les droits de ces jeunes personnes. Les premiers, majoritairement originaires d'Afghanistan ou d'autres zones de guerre, relèvent d'un régime plus protecteur (obtention d'un permis de séjour, possibilité de rester en Suisse à la majorité, etc.), tandis que les seconds, en grande partie issus du Maghreb, sont soumis à une procédure d'évaluation de la minorité instaurée en 2021, marquée par la suspicion, le contrôle, l'exclusion et la dissuasion faisant que très peu de jeunes sont reconnus mineurs au terme de la procédure et ont la possibilité d'être régularisés à leur majorité (Benyezzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître).

Les jeunes hommes d'origine maghrébine catégorisés MNA dont va traiter cette contribution se situent donc au croisement de deux régimes : celui de la protection de l'enfance et celui du contrôle migratoire. À Genève, la catégorie MNA renvoie précisément à deux réalités différentes : tout d'abord ceux qui sont dans la procédure d'évaluation de la minorité et qui attendent la décision des autorités ('mineurs présumés'), mais également ceux qui ont été reconnus mineurs ('mineurs avérés'), une infime minorité au sein de ce public, qui peuvent a priori demeurer en Suisse jusqu'à leur majorité, mais sans statut légal. Dans le cadre de la procédure cantonale d'évaluation de leur minorité, laquelle détermine si ces jeunes personnes dites MNA auront l'autorisation ou non de demeurer en Suisse au moins jusqu'à leur majorité, ils seront tout d'abord orientés vers 'La Traversée'², un foyer d'urgence pouvant héberger une quarantaine d'hommes seuls sans abri ainsi que moins de vingt mineurs non accompagnés présumés. Ainsi, à Genève, des personnes mineures présumées sont amenées à partager le quotidien de personnes en situation de grande précarité, sans abri, le temps que les autorités statuent sur leur minorité.

Quelques chiffres pour 2024 : 286 MNA ont été hébergés à 'La Traversée'. L'écrasante majorité de ces MNA présumés ne voit pas sa minorité reconnue à l'issue de la procédure. Dans ce cas, les autorités prononceront une fin de prise en charge à 'La

¹ Pour tout un ensemble de raisons entrelacées, ces jeunes hommes ne déposent pas de demande d'asile : manque d'informations, incompréhension des procédures, méfiance à l'égard des autorités, intériorisation du fait que la demande n'a aucune chance d'aboutir, la Suisse n'est qu'un pays de passage, peur que sa famille au pays soit inquiétée, etc.

² Les noms des institutions et les prénoms mentionnés dans ce texte sont fictifs.

Traversée' ; la personne devra quitter le lieu et se retrouvera à la rue. De plus, les autorités pourront déposer une plainte contre eux pour avoir transmis de fausses déclarations et prononcer des interdictions de territoire. Si leur minorité est reconnue au terme de la procédure, sauf s'ils sont trop proches de la majorité, ils pourront intégrer 'Le Leyzant'³, une structure dédiée aux MNA avérés et demeureront sans statut légal jusqu'à leur majorité. À la différence des RMNA, qui ont plus de chance de pouvoir faire reconnaître leur statut de réfugié et obtenir un permis de séjour, ils auront, a priori, très peu de chances d'obtenir une régularisation de leur statut à leur majorité, même si certaines possibilités existent, examinées au cas par cas par les autorités selon les parcours et les situations individuelles (Benyazzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître ; Law Clinic, 2020). Cette politique d'accueil repose sur une hospitalité sous condition, où l'aide accordée est indissociable de mécanismes de suspicion, de contrôle, d'exclusion et d'illégalisation (De Coulon, 2019 ; Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023).

Tenir pas à pas

Les expériences et les parcours vécus sont pluriels et rarement linéaires, témoignant de la complexité des circulations migratoires. Compte tenu de sa situation géographique, la Suisse constitue très rarement le premier pays d'arrivée en Europe. Plusieurs des personnes rencontrées ont accosté en Espagne ou en Italie, après une traversée depuis les côtes marocaines, algériennes ou tunisiennes. D'autres ont rejoint la Turquie par voie aérienne avant de poursuivre leur route, en passant notamment par la Grèce, la Bulgarie puis les Balkans jusqu'en Europe de l'Ouest. Un nombre plus restreint est arrivé légalement en France, par avion, avant de se retrouver seul pour diverses raisons. Ces trajectoires, souvent discontinues, ponctuées de détours et d'allers-retours, témoignent de la fermeture croissante des frontières de l'espace européen aux ressortissants de certains pays tiers, ainsi que des multiples stratégies que ces derniers déploient pour contourner ces restrictions (De Genova, 2017).

La frontière n'est pas uniquement un dispositif de séparation entre deux pays, mais c'est aussi un mécanisme de gouvernement des mobilités, qui sélectionne, hiérarchise et contrôle les parcours (Casas-Cortes et Cobarrubias, 2021). Les frontières s'intériorisent, produisant des effets durables d'attente et d'incertitude. Cette frontiérisation se manifeste ainsi dans le quotidien des jeunes : dans les procédures d'évaluation, les contrôles d'identité, l'accès conditionné à l'hébergement, aux soins ou à l'emploi, autant d'espaces où s'opèrent des contrôles et des vérifications continues du droit d'être ici et de pouvoir y demeurer.

Les jeunes hommes dont il est question ici se heurtent à tout un ensemble de difficultés compte tenu du cadre légal suisse et des perceptions politiques et sociales quant à leur présence (Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023). Originaires de pays considérés comme « sûrs » par les autorités suisses, ils sont a priori exclus du bénéfice du droit d'asile. Leur situation juridique reste incertaine, les plaçant dans

³ Durant ma période d'enquête jusqu'en 2024, j'ai pu rencontrer une centaine de jeunes MNA 'présumés' et 5 jeunes reconnus comme mineurs au terme de la procédure, soit la quasi-totalité de ce public à ce moment-là. Tous sont devenus majeurs depuis.

une zone grise où leur avenir en Suisse demeure flou et instable, ce qui alimente un climat d'incertitude permanent, qui les confronte à tout un ensemble d'épreuves, marquées par la nécessité d'être reconnus mineur afin de bénéficier d'une prise en charge institutionnelle immédiate et spécifique. Ce processus d'évaluation agit comme une frontière intérieure : il trie, classe, doute, exclue et illégalise. Les entretiens d'évaluation constituent autant de scènes où leur parole est mise en doute, et où il leur incombe de rendre leur récit crédible (Paté, 2023). « *Tu dois te rappeler de toute ta vie depuis bébé* », explique Zaïd G., 17 ans. « *Tu parles, ils écrivent, ils rigolent. Tu ne peux pas gagner avec eux* », poursuit-il. Rapidement, ces jeunes hommes prennent connaissance des possibilités limitées de régularisation à la majorité et des obstacles en termes d'accès aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques (Gakuba, Garcia Delahaye et Benyazzar, 2024).

Dans un contexte où tout semble figé, le mouvement constitue une forme d'action minimale mais vitale. La journée, beaucoup quittent le foyer d'hébergement, marchent (souvent seuls, mais parfois à plusieurs), visitent la ville, évitent certains espaces car des problèmes peuvent y survenir, cherchent à se changer les idées, à rencontrer du monde dans des lieux publics, photographient leur environnement pour leurs réseaux sociaux et leurs proches. Certains traversent parfois la frontière franco-suisse proche, malgré les risques de se faire arrêter par la police, pour rejoindre des connaissances rencontrées en Suisse et/ou dans les pays traversés.

Marcher, sortir, se déplacer, aller voir le lac, faire les boutiques, aller dans des parcs, à la mosquée, à l'Université, à la gare ou à l'aéroport, voir du monde : autant de gestes qui permettent de garder prise sur le monde, d'identifier des possibilités, de trouver des solutions, de recréer les conditions d'une vie quotidienne « ordinaire » et de s'efforcer de construire un quotidien stable, conformément à ces aspirations et idéaux (Kohli, 2014). C'est aussi : être à l'affût d'informations permettant de trouver un emploi, un hébergement, rencontrer des personnes suisses, potentiellement une personne ressource susceptible d'apporter de l'aide et du soutien (aspects administratifs, logement, travail, etc.), voire une rencontre amoureuse en vue du mariage. Mais c'est également découvrir la ville, la comparer à celles de leur pays d'origine ou aux villes européennes traversées, pour enrichir sa connaissance de son environnement et apprendre une langue. Cette mobilité piétonne constitue une forme d'agentivité qui aide à tenir au quotidien. Elle remplit et rythme la journée. Elle traduit une forme de résistance ordinaire à l'immobilité imposée, une manière de tenir, de faire face à l'ennui et de supporter l'attente. Mais paradoxalement, ces déplacements quotidiens en ville symbolisent aussi une forme d'immobilité ordinaire, où l'énergie dépensée à circuler ne se traduit que rarement par un véritable progrès. Marcher condense la violence de l'exclusion et la nécessité de se débrouiller pour survivre ici ou ailleurs. Leur quotidien est structuré par une expérience de temps suspendu (De Coulon, 2019 ; Kobelinsky, 2010 ; Senovilla Hernández, 2019) : devant l'impossibilité de mener à bien ses projets (étudier, se former, travailler, avoir son logement, etc.), c'est aussi l'impression d'être bloqué ou 'à l'arrêt, de perdre son temps, de tourner en rond, voire de reculer.

« Les gens vont à l'école, apprennent des choses, travaillent, font du sport, moi ma vie c'est d'attendre. Y a rien. Tu attends les papiers. Tu pries. Tu te connectes sur Facebook, Youtube. Tu parles un peu, tu regardes les photos. Tu marches, tu regardes les gens. Le matin, la journée. Toujours la même chose. Les gens avancent et toi tu recules. Des copains de mon quartier sont partis après moi et ont déjà des papiers en Italie. Et moi je regarde mes vieilles chaussures. C'est la misère ici »

Khalil B., 16 ans

En tant que mineurs 'présumés' hébergés à 'La Traversée' dans le cadre de la procédure d'évaluation de leur minorité, le plus difficile pour mes interlocuteurs réside dans la nécessité de supporter les exigences administratives et institutionnelles qui encadrent leur quotidien, de se plier aux rendez-vous imposés, d'accepter l'inactivité, de ne pas tout comprendre (langue, règlements, procédures, etc.), de ne pas pouvoir aller à l'école, accéder à des soins de qualité, se former, travailler, s'inscrire dans un club de sport ou simplement profiter des plaisirs ordinaires de la vie. La plupart est également soumis à des contrôles policiers récurrents et exposés à des situations de violence ainsi qu'à la consommation de drogues. Pour beaucoup, l'expérience du dispositif génère frustration, colère et sentiment d'injustice. Un grand nombre de jeunes racontent ne pas s'être sentis écoutés, mis en doute et soupçonnés. Ces difficultés peuvent avoir un impact significatif sur leur santé mentale et physique (Gaultier, Yahyaoui et Benghozi, 2023). De nombreux témoignages recueillis font état, à des degrés différents bien sûr, d'une profonde lassitude, d'une grande fatigue, d'un stress intense, et dans certains cas, d'un épuisement considérable. Réalisant qu'« *il n'y a rien ici* », poursuivre sa route est une solution.

« Si tu ne fais rien, tu es mort », disait Hakim G. (17 ans), rêvant d'aller au Canada. Faute de diplômes pour y aller, il espère rencontrer en Suisse une partenaire canadienne qui lui permettrait d'obtenir un titre de séjour pour y aller légalement. En allant par exemple marcher dans les bâtiments de l'Université, attentif aux possibles accents québécois.

« Il y a des Canadiennes partout. Pas de problèmes. Dans tous les pays. C'est le Destin. Si ce n'est pas en Suisse, ça sera ailleurs »

Partir pour le 'meilleur'

Parmi ceux qui arrivent à La Traversée, un bon nombre quittent ensuite le dispositif avant la décision finale des autorités, comprenant que la Suisse offre peu d'opportunités, que d'autres pays sont potentiellement plus hospitaliers, et aussi de peur d'être arrêtés par les autorités et renvoyés dans leur pays d'origine. D'autres doivent partir également, exclus à la suite du non-respect du règlement. À cela s'ajoute le fait que les autorités genevoises, à l'issue de la procédure, peuvent déposer une plainte pour fausse déclaration, prononcer une interdiction de territoire et engager des poursuites pouvant mener à une peine d'incarcération, assortie de l'obligation de rembourser les frais engagés à leur égard. Cette information a circulé, avec la peur aussi d'être renvoyé au pays (Benyazzar, Gakuba et Garcia Delahaye, à paraître).

Résister, pour Slimane F. (18 ans, d'origine algérienne), c'est précisément cela : ne pas se résigner, se maintenir en mouvement malgré l'épuisement, trouver des solutions pour aller dans d'autres pays, identifier des solutions d'hébergement, des itinéraires, des contacts, gagner de l'argent, faire preuve d'inventivité face aux politiques migratoires qui empêchent et assignent. C'est bricoler des chemins possibles dans un monde d'obstacles et savoir jouer avec les règles pour tenir, y compris celles de la légalité. Il explique :

« On essaie. Et on regarde si ça marche. C'est le Destin (...) Les Suisses viennent en Tunisie. Les Allemands, les Français aussi. Pourquoi nous, on ne peut pas aller chez eux ? Ils ont de l'argent. Je te jure, je viens chez toi si tu viens chez moi »
Slimane F., 18 ans

Cette mobilité s'affirme comme la revendication d'un droit fondamental à circuler librement, à 'aller et venir', 'monter et descendre' selon sa propre volonté, quelles que soient les frontières politiques et les barrières administratives qui tentent de la contrôler (De Genova, 2017). Au-delà de la simple recherche d'un ailleurs meilleur, ses propos expriment une contestation implicite des régimes de mobilité inégalitaires qui hiérarchisent le monde en fonction des statuts et des origines. Elle traduit en effet une revendication d'égalité : celle de pouvoir se déplacer selon les mêmes droits que les personnes qui circulent librement dans les pays du Sud, 'chez lui'. Revendiquer le droit de venir 'chez eux', en Europe, c'est donc dénoncer l'injustice d'un monde où la liberté de circuler n'est pas un droit universel et un acquis, mais un privilège réservé à des compatriotes ou des personnes ayant des connaissances et de l'argent, qui « n'ont pas besoin de monter dans un petit bateau pour venir en Europe ».

« Ils donnent le visa aux Arabes du Golfe, pas à nous. Pourquoi ? Ils sont comme nous : même religion, même visage, même langue. Ce qui change c'est la poche. L'argent »
Slimane F., 18 ans

Une fois à Genève, ces départs pour un ailleurs plus hospitalier concernent également des jeunes hommes reconnus comme mineurs, qui découvrent progressivement que la reconnaissance de leur minorité ne constitue pas une garantie de protection durable et de possibilité de régularisation à la majorité. Ainsi Hocine B. (16 ans, d'origine tunisienne), reconnu mineur, réalise rapidement qu'à ses 18 ans rien ne sera garanti en termes de régularisation et de possibilités d'installation en Suisse. Derrière le soulagement initial de la reconnaissance de sa minorité se profile ainsi la conscience d'une précarité administrative persistante, où la majorité légale marque moins une étape d'autonomie qu'un basculement possible vers l'illégalité et l'exclusion. En colère contre le personnel éducatif qui ne l'aide pas suffisamment selon lui et refusant de vivre dans ce qu'il qualifie de « perte de temps », il décide de partir. L'appréhension du passage à la majorité agit comme une rupture brutale : risque de perte d'accès à un lieu d'hébergement, à la formation, aux aides. Hocine B. pointe les contradictions du dispositif et ce que le droit produit à la majorité, du jour au lendemain : un basculement d'un statut 'protégé' à celui d'illégalisé'.

« Tu deviens fou ici. On te dit d'aller à l'école, d'apprendre le français, d'être tranquille. Mais à 18 ans tu dois partir. Ça ne sert à rien de rester ici. L'école, tu perds ton temps. Y a rien ici. Y a pas d'avenir ici. Je te jure, tu deviens fou »
Hocine B., 16 ans

Hocine B. se sent bien en Suisse, à Genève, et aimerait y faire sa vie. Il a comparé le pays à d'autres et connaît les difficultés vécues par des amis dans diverses villes européennes. Mais le plus important, ce sont les papiers, *l'kwart*. Pour lui, rester en Suisse est inutile si à la majorité rien n'est obtenu. Il comprend rapidement qu'à sa majorité il n'est pas certain de pouvoir rester en Suisse : *« Ça sert à quoi de m'aider si c'est pour devoir quitter le foyer le jour de mes 18 ans ? »* constate-t-il. *« Y a rien. Je perds mon temps, bloqué ici. Pourquoi je reste ici, si c'est pour avoir des problèmes ? »* me dit-il plusieurs fois. Le temps presse. Chaque jour qui passe le rapproche de la majorité et l'éloigne du statut 'protégé' de mineur à revendiquer dans un autre pays. Loin d'être une ressource, le temps qui passe devient un fardeau, une menace latente qui fragilise ses possibilités de projection en Suisse et ailleurs. Jour après jour, la fenêtre temporelle durant laquelle il peut encore espérer être accueilli ailleurs comme mineur et bénéficiaire, à ce titre, d'un minimum de protection, se réduit.

L'absence de certitudes et de perspectives d'avenir le maintient dans un état de réflexion continue, de doutes et d'hésitations : rester ici ou partir ? D'autres pays considérés comme plus hospitaliers pourraient l'accueillir, selon lui. Plusieurs fois, il m'a parlé des différents pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, en les hiérarchisant selon sa perception et sa connaissance de leurs avantages et inconvénients. Il passe d'ailleurs plusieurs heures chaque jour sur les réseaux sociaux à regarder les vidéos publiées par des amis ou des compatriotes, se montrant dans d'autres pays d'Europe, parfois en situation régulière. Ces images entretiennent l'idée qu'ailleurs, dans ces pays, la vie semble plus facile, et qu'ils offrent des opportunités et des formes de stabilité. Elles nourrissent chez lui à la fois un sentiment d'admiration et de frustration. Pour autant, il sait que c'est difficile. Malik D., 18 ans, originaire d'Algérie, ayant vécu longtemps en Espagne et en France, considère aussi qu'il n'est pas le bienvenu en Suisse.

« Les Suisses n'aiment pas les Arabes. Ils ne nous aiment pas. Fallait venir avant. C'était facile »
Malik D., 18 ans

Ce sentiment d'exclusion intériorisé, celui de se savoir perçu comme un problème, voire comme une menace, est partagé par plusieurs jeunes hommes. Cette dimension doit toutefois être nuancée, car, à l'instar d'autres jeunes, Malik D. comprend cette perception négative à leur égard et la justifie, parfois en des termes très durs vis-à-vis de ses compatriotes et de ses pairs qui sont, selon lui, entièrement responsables des prises en charges différenciées et de l'exclusion du public maghrébin.

« La Suisse ne doit aider que ceux qui sont tranquilles. En Algérie, tu fais ça ? Tu finis à l'hôpital puis en prison. Les policiers te tabassent. Ici, les Suisses sont gentils. Alors ils profitent. Pas de pitié pour eux. Faut les faire partir »

Malik D., 18 ans

Au fil de nos rencontres, je réalise qu'Hocine B. envisage de quitter la Suisse, mais qu'un retour est toutefois possible. Il espère un jour avoir les papiers et revenir les montrer aux professionnels avec lesquels il se fâche régulièrement, qu'il accuse de ne pas le respecter. Une façon peut-être pour lui de réaffirmer sa dignité et de réparer leurs torts, de faire face fièrement à ceux qui détiennent le pouvoir et le contrôle sur son quotidien. Un jour, les professionnels m'apprennent qu'Hocine B. a quitté Genève sans rien dire à personne. « Il a décidé d'aller dans un autre pays où ils aident les mineurs », me dit un jeune du foyer resté en lien avec lui via les réseaux sociaux. Il m'avait évoqué plusieurs fois la solution suivante : partir dans un pays européen plus hospitalier, c'est-à-dire offrant des politiques d'accueil des MNA et de régularisation plus positives, dans l'optique de revenir en Suisse une fois régularisé afin de s'y installer définitivement. Ainsi, ce départ ne se résume pas à un simple déplacement. Il devient un acte d'affirmation de soi et de résistance face aux épreuves du quotidien, une stratégie de survie aussi. Une manière de préserver sa dignité, de rester debout, de refuser de se soumettre. La fierté, l'honneur aussi, quels qu'en soient les risques ou les conséquences. « *Ennif, Ennif wa khsara* »⁴, me disait-il souvent. C'est en partie ce qui explique qu'il ait choisi de rompre tout contact avec la plupart des personnes qu'il côtoyait avant son départ, moi y compris, comme pour marquer symboliquement une rupture avec un passé qu'il souhaite désormais tenir à distance. Ici, la mobilité est une stratégie, un champ des possibles qui s'ouvrent, une fenêtre d'opportunités qui se présentent à soi pour ne pas se résigner ou se laisser abattre face à la précarité et aux décisions administratives négatives.

Face à ces épreuves, certains décident de franchir différentes frontières et expérimentent tout un ensemble de voies pour y trouver des lieux plus hospitaliers et offrant des opportunités. Le choix du pays dépend de divers critères, tels qu'un lieu déjà traversé au cours de leur parcours, où des liens ont pu être tissés, ou une nouvelle destination perçue comme offrant de meilleures perspectives (conditions sociales, administratives, logement, emploi, etc.). Ainsi beaucoup de ces jeunes développent une grande expertise de la mobilité, soit un ensemble de savoirs, de réseaux et de ressources permettant de se déplacer, y compris dans des contextes de grandes difficultés, ce que Moret (2018) désigne comme 'capital de mobilité' et Séhili et Zúñiga, (2014) comme 'savoir migrer'. Bien qu'elles puissent être parfois le fruit du hasard, par exemple avec un interlocuteur qui s'est trompé de train ou qui est monté dans le premier train pour fuir la police qui le poursuivait, de manière générale leur mobilité n'est pas aléatoire, mais plutôt structurée par des expériences et des informations, par un 'savoir-circuler' forgé dans l'incertitude et l'urgence. Certains peuvent aussi activer des ressources transnationales et des réseaux familiaux ou amicaux répartis entre plusieurs pays pour maintenir la possibilité de circuler. Y compris pour rentrer dans son pays d'origine, quand cela est possible.

⁴ Venant de l'arabe maghrébin, cette expression s'emploie lorsqu'une personne oppose une résistance (à l'injustice, l'humiliation, etc.), refuse de céder et accepte une perte matérielle ou sociale afin de préserver, à tout prix, son honneur et sa dignité, quitte à se retrouver après en difficulté.

Rentrer pour avancer

Pour quelques-uns, l'idée d'un retour au pays émerge, rarement comme un premier choix, mais souvent comme une option par défaut, envisagée face aux impasses dans lesquelles ils se trouvent et où les alternatives manquent. L'accumulation de frustrations face aux barrières administratives et sociales, conjuguée au sentiment d'échec et aux difficultés d'insertion sociale, professionnelle ou éducative, ainsi qu'au manque de la famille, en particulier de la mère, tend à renforcer cette dynamique. Les récits recueillis mettent en évidence l'ambivalence du projet de retour, qui n'est ni entièrement volontaire ni entièrement contraint (Flahaux, 2017). Cette décision peut résulter d'un ensemble de circonstances : la fatigue, la violence, l'épuisement des ressources, la quête de dignité et de reconnaissance, notamment le désir de ne pas être oublié par les siens⁵, ou encore la peur de se blesser, de tomber malade, de se retrouver à la rue, en prison, ou d'être reconduit par les autorités dans son pays d'origine. Le processus implique des réflexions à la fois sur son projet de mobilité et son identité. Le retour n'est pas nécessairement un échec, mais souvent une forme d'agentivité et un nouveau départ : une manière de reprendre la main sur leur trajectoire, de transformer l'attente en mouvement, et de réaffirmer, par la mobilité, une capacité à décider pour eux-mêmes.

Plusieurs jeunes rencontrés m'ont montré des photos d'eux-mêmes avant leur départ, parfois aussi sur le bateau durant la traversée de la Méditerranée. On y voit des sourires, des souvenirs heureux selon eux, mais aussi lointains, mettant en évidence les rapides transformations physiques et psychologiques qu'ils ont subies et qu'ils constatent suite à leur nouvelle vie en Europe depuis quelques mois (caractères, réactions, nouvelles habitudes, blessures, fractures, cicatrices, perte de dents, démarche, apparence, etc.). Plusieurs personnes évoquent le fait que *l'ghorba*⁶, ces souffrances, ces épreuves, ces désillusions, ont laissé un goût amer, des traces profondes, marquant à la fois leur corps et leur esprit, et altérant irrémédiablement leur regard sur le monde. Ce qui incite un grand nombre de jeunes à vouloir rentrer 'à la maison', me dit Tarik A., un jeune marocain de 18 ans.

« Tu ne peux pas vivre ici. Comme un mendiant. J'ai le Bac'. Je perds mon temps. Il n'y a rien. Si je reste ici, je vais devenir fou, comme ceux qui vivent en Colombie. Dans le film, au cinéma. Tu veux les tuer. Tu deviens vieux et fou, si tu restes ici. C'est mieux d'être en bonne santé dans mon pays que de mourir ici. Au moins tu es tranquille »
Tarik A., 18 ans

Hakim G. (17 ans) exprime aussi son souhait de rentrer en Algérie s'il n'arrive pas à régulariser sa situation et étudier à l'Université. Conscient des difficultés vécues par les 'Arabes' et les personnes 'sans papiers', il refuse de côtoyer des personnes sans

⁵ Deux personnes m'ont par exemple rapporté le cas d'un héritage et la peur de se faire « voler ses terres » par des cousins s'ils ne sont pas présents.

⁶ Terme arabe polysémique exprimant l'idée de déplacement physique, d'exil dans un pays étranger, d'éloignement, le fait de vivre loin de chez soi, mais en arabe maghrébin c'est aussi une expérience existentielle et sensible ambivalente de souffrance, de déracinement, de nostalgie, de désillusion, de prise de conscience des difficultés, de manque, de tristesse, de solitude, de précarité, d'injustice, de survie, de fierté à endurer des épreuves pour aider les siens, de liberté, de changement de soi.

abri, de peur de « devenir comme eux ». « *Je suis là pour étudier à l'Université, pas comme tous ces clochards drogués qui sont là et nous font honte* ». Son objectif est le suivant : pouvoir étudier à l'Université de Genève et bénéficier d'une bourse de la Suisse. Réalisant que ce sera difficile, il s'est fixé un ultimatum :

« Je me donne 5 ans pour faire une situation, avec les papiers. Si ça ne marche pas, je préfère rentrer au lieu de me salir ici. Tomber malade. C'est le Destin. Je préfère rentrer et vivre tranquillement. Je n'ai pas besoin d'accepter cette misère. J'ai mon étage dans notre maison, mon père a son entreprise. Il y a tout. Je vais bien. Merci à Dieu »
Hakim G., 17 ans

Mais ce projet de retour ne signifie pas pour autant la fin de son projet de vie en Suisse. Il envisage d'entreprendre des études universitaires en Algérie, avec l'intention de revenir ensuite en Suisse, soit dans le cadre d'une thèse de doctorat, soit pour y exercer une activité professionnelle. Il s'est d'ailleurs déjà renseigné sur les secteurs en tension et les domaines considérés comme en pénurie de main-d'œuvre pour choisir son cursus.

La question du retour se pose aussi pour Othmane B. (18 ans), qui souhaite rentrer en Tunisie. Il évoque le manque de perspectives actuelles en Suisse, les difficultés liées aux contrôles policiers fréquents, les différences de traitements entre les Arabes, les Afghans et les Ukrainiens en Suisse, les tensions et altercations avec d'autres jeunes maghrébins illégalisés, ainsi que son refus de continuer à vivre chez un membre de sa famille, qui l'a accueilli, faute d'avoir pu être reconnu comme mineur avant. Il ne supporte pas cette dépendance et cette attente : « *Il faut être intelligent ici, sinon tu meurs* », disait-il souvent. « *Trouver de l'argent, c'est facile. Il y en a. Ce n'est pas un problème. Le plus dur ici c'est trouver un logement. Je ne vais pas dormir dehors comme un mendiant. Jamais de la vie* », me dit-il. Rentrer au pays est la meilleure solution selon lui dans sa situation. Son discours a évolué au fil des circonstances et des épreuves. Il me disait d'abord : « *Je suis jeune, j'ai le temps. C'est maintenant qu'il faut souffrir après c'est trop tard* ». Mais au fil des mois, observant d'autres personnes ayant été hébergées à 'La Traversée', il comprend que rester en Suisse implique de s'exposer à vivre dans un quotidien sans perspectives de travail, de logement et de régularisation. C'est ce qui le convaincra de rentrer à Tunis, avec un projet en tête aussi.

« Je vais rentrer en Tunisie, aller à l'école, faire une formation, apprendre un métier, mais pas pour faire ma vie là-bas. Il⁷ me paie la formation. Après je reviens. Tu peux trouver un travail ici avec une formation. Sans ça, c'est impossible. C'est mieux pour moi. Je vais vite trouver quelque chose. Je monte dans le bateau et un jour je serai ici avec toi, comme aujourd'hui »
Othmane B., 18 ans

« *L'année prochaine, Inch'Allah, je serai là avec toi, ici, au même endroit* », me répète-t-il, quelques jours avant son départ pour la Tunisie. Son projet n'est pas de rentrer définitivement, mais de rentrer pour mieux revenir. « *Rentrer pour avancer* »

⁷ Le service qui l'aide dans son projet de retour.

me dit Othmane B. : obtenir le permis de conduire, étudier, se former et repartir dès que possible avec un diplôme, un métier et une plus grande maîtrise des langues française et anglaise, revenir ainsi mieux outillé pour trouver un emploi, me dit-il, « *Inch'Allah* ». Le jour de son départ, à l'aéroport, il me le confirme : « *Oui l'année prochaine, je viens Inch'Allah* ». Il sera resté environ 2 ans à Genève.

« *Et pour revenir en Suisse, tu fais comment ?* ». « *La même chose, Pantelleria* », me répond-il. Financer sa traversée, accéder à cette île italienne proche des côtes tunisiennes ; tout semble facile pour lui. Quelques semaines plus tôt, il avait aussi évoqué la possibilité de rentrer pour rencontrer une touriste suisse en Tunisie. Une touriste genevoise si possible, à qui montrer sa connaissance de la ville, de son histoire et de ses traditions, car son projet est de s'installer et travailler à Genève, comme les salaires sont élevés, voire de vivre en France voisine, les loyers étant plus accessibles, ce qui lui permettrait d'économiser de l'argent pour ses projets en Suisse et en Tunisie. Il s'est bien renseigné :

« *Après faire des affaires en Tunisie. Vivre 3 mois ici, 3 mois là-bas. Monter et descendre. Vivre. J'ai pensé à tout. C'est sûr. Et après, je serai tranquille* »
Othmane B., 18 ans

Moussa R., 18 ans, exprime lui aussi la volonté de rentrer en Algérie mais de manière définitive, en mettant à profit ces expériences de stages acquises à Genève dans le domaine de la restauration et son apprentissage de la langue française pour ouvrir un restaurant et/ou devenir guide touristique pour faire visiter sa ville, située à l'ouest du pays. Arrivé à l'âge de 12 ans en Espagne, il est ensuite allé à Marseille, où de multiples difficultés ont laissé chez lui des traces durables, à la fois sur son corps et dans son cœur. Il ne veut plus entendre parler de la Suisse. « *C'est mieux de partir* », dit-il.

« *Tu ne peux pas rester ici. Tu oublies ta religion. Tu te comportes mal. Tu voles, tu frappes, tu fumes de la drogue, les cachets. Ici, il n'y a rien que du mauvais. C'est mieux chez toi, tu travailles, tu manges bien, tu pries. Tu as ta famille. Ici tu perds ton temps* »
Moussa R., 18 ans

Il espère reprendre sa vie d'avant. Il me dit qu'il va reprendre le sport, perdre du poids, arrêter de fumer, s'entraîner, bien se nourrir, continuer à apprendre et à comprendre le monde. Rentrer c'est revenir à l'état initial, repartir à zéro, avec plus d'expérience et un autre regard sur le monde. C'est aussi refuser de changer, de se laisser abattre par sa situation, ne plus accepter les humiliations du quotidien. Rentrer permet de se projeter, d'avoir un nouveau projet de vie et d'ouvrir le champ des possibles. Mais avant de rentrer, Moussa R. souhaite se soigner afin de rentrer 'comme avant' pour 'faire face à la famille'. Revenir 'moins bien et plus pauvre qu'avant' est en effet impossible pour lui, même avec un projet.

Ces fragments d'expériences vécues et de témoignages contribuent à façonner une décision de retour souvent empreinte d'ambivalences, de contradictions et

de paradoxes. Ainsi le retour volontaire ne doit pas être perçu comme la fin d'un parcours, mais comme une étape dynamique, façonnée par des réalités sociales, économiques et personnelles complexes (Chappart, 2011 ; King et Kuschminder, 2022). Le retour n'est en soi ni un succès ni un échec, mais une étape dans un processus de mobilité beaucoup plus large. Il s'inscrit aussi souvent dans un processus plus large de reconfiguration identitaire et sociale et témoigne de la capacité de ces jeunes hommes à négocier leur avenir au croisement de leurs aspirations individuelles et des contraintes structurelles (Bolzman, Gakuba et Amalaman, 2024 ; Flahaux, Eggerickx et Schoumaker, 2017).

Conclusion

Cette contribution a permis d'évoquer les situations de quelques jeunes hommes d'origine maghrébine catégorisés MNA à Genève, confrontés à la question des mobilités, ayant décidé et/ou été contraints de quitter la ville, à la recherche de solutions et d'opportunités ailleurs, qu'il s'agisse de revenir dans un pays traversé, de partir vers une nouvelle destination, ou, plus rarement, de rentrer dans son pays d'origine. Ces circulations traduisent à la fois les contraintes structurelles auxquelles ces jeunes hommes sont soumis et les formes d'agentivité qu'ils déploient pour se maintenir en mouvement, trouver leur place dans un contexte d'illégalisation et d'incertitude. Les mobilités apparaissent ici comme un processus fragmenté, fait de reconfigurations et d'adaptations successives, où périodes d'arrêt et de mouvement, attentes et départs, s'entremêlent (Veale & Donà, 2014).

Face aux contraintes liées à l'absence de statut légal, à la différence de traitement par rapport aux personnes catégorisées RMNA, qui ont davantage de chances d'obtenir un permis de séjour, les réactions des jeunes hommes cités s'avèrent multiples et complexes. Pour saisir pleinement ces dynamiques, il importe d'élargir la compréhension de la mobilité au-delà de son acception purement spatiale. La mobilité ne peut être réduite à un simple déplacement géographique. Bien au contraire, elle renvoie à un ensemble de pratiques, de ressources et de significations sociales. Elle constitue donc aussi une ressource, une stratégie de résistance face aux problèmes ordinaires et aux épreuves liées aux politiques migratoires et aux régimes de contrôle empêchant les circulations et les possibilités d'installation. Être mobile, se déplacer ou, au contraire, rester immobile est toujours une expérience socialement située, traversée par des contraintes structurelles, des inégalités d'accès et des rapports de pouvoir (Moret, 2017 ; Scheller, 2018). En ce sens, la mobilité ne se réduit pas à un simple fait de mouvement : elle constitue un espace d'invention de soi et de négociation du possible dans un monde marqué par les statuts, les frontières et les inégalités de circulation.

Les trajectoires de ces jeunes hommes rencontrés à Genève donnent à voir, dans toute leur intensité, les tensions constitutives des régimes migratoires contemporains. Leur expérience s'inscrit à la croisée de logiques contradictoires : celles d'un dispositif institutionnel oscillant entre protection et contrôle, hospitalité et soupçon, accompagnement et exclusion. La catégorie 'mineur non accompagné' apparaît ici comme une construction administrative ambivalente, à la fois protectrice

et disqualifiante, qui façonne les parcours, les droits et les horizons possibles. Les jeunes hommes rencontrés composent ainsi avec un régime de mobilité fragmenté, fait de ruptures, de retours, de détours, d'évitements et d'incertitudes, où chaque déplacement dépend des conditions locales, des politiques migratoires en vigueur, des relations tissées en chemin et des projets de vie (Peyroux et Le Clève, 2018 ; von Bredow, 2018).

Leur expérience montre combien les dispositifs censés les soutenir produisent en réalité de nouvelles formes de vulnérabilisation et de précarisation. La procédure d'évaluation de la minorité, les contrôles policiers récurrents, les incertitudes liées au statut, les conditions d'attente, l'hébergement avec des personnes adultes en situation de grande précarité, les ruptures de prise en charge, les sentiments de ne pas être reconnus et entendus, participent d'un processus de mise à l'épreuve constante. Pourtant, loin d'être impuissants, ils peuvent inventer des formes d'action au sein même de ces contraintes. Le mouvement, sous ses multiples formes, marcher, circuler, se déplacer, partir, quitter, revenir, rentrer, devient à la fois une stratégie de survie et une manière d'affirmer son existence. Il constitue une ressource existentielle et symbolique face à la stagnation et l'impuissance, et un espace de projection et d'ouverture dans un monde où tout semble figé, contraint et fermé.

Leurs vies s'inscrivent dans ce paradoxe : être à la fois assignés à l'attente dans les foyers 'La Traversée' ou 'Le Leysant' et condamnés à la mobilité, faute de possibilités de régulariser leur situation et d'être acceptés à Genève, sans toutefois parvenir à 'trouver leur place' (Fneich, Felder et Stavo-Debauge, 2023). Leurs circulations ne sont pas seulement synonymes de liberté, mais relèvent aussi d'une mobilité imposée (tout en étant empêchée par ailleurs), souvent en réaction aux contraintes administratives, institutionnelles et sociales. Être en mouvement ici, c'est précisément refuser l'attente, l'incertitude, l'inaction et l'immobilité. C'est refuser d'être empêché, de subir les aléas de la vie et les difficultés ordinaires. Mais c'est aussi transformer les contraintes en ressource et le déplacement en pouvoir d'agir. Le mouvement devient ici une forme de résistance et d'affirmation de soi. Ainsi, ces jeunes hommes élaborent, dans les interstices des dispositifs institutionnels, une éthique du mouvement qui leur permet de 'tenir' et de 'vivre', de se maintenir dans leur objectif d'avoir des 'papiers', de pouvoir stabiliser leur situation et de continuer à croire que quelque chose reste possible.

Face aux mécanismes d'illégalisation, de précarisation et d'exclusion, condamnés à l'attente et à la mobilité, les jeunes hommes rencontrés mobilisent des compétences qui deviennent autant de manières d'habiter le monde depuis les marges. Ce 'savoir circuler' (Moret, 2017) n'est pas seulement une compétence pratique : il traduit aussi une manière d'être, un rapport au monde fondé sur la volonté de demeurer acteur de sa vie, par-delà les lois, les frontières et les statuts. Dans cette perspective, la mobilité n'est pas réductible à un simple déplacement physique. Elle est le lieu d'une subjectivation : celle de personnes qui, tout en étant administrativement précarisées, continuent de produire du sens, de tisser des liens, d'élaborer des projets, de faire des choix, d'avoir des aspirations. Le mouvement devient alors la condition même de leur humanité et dignité.

Bibliographie

ANDERSON, J. (2004), Talking whilst walking : a geographical archaeology of knowledge, in *Area*, vol. 36 (n° 3), p. 254-261.

BENYEZZAR, M.-W., GAKUBA, T.-O. & GARCIA DELAHAYE, S. (à paraître), Catégorisations migratoires et expériences de 'mineurs non accompagnés' à la majorité : enjeux et ambivalences autour de la catégorie 'MNA' à Genève (Suisse), in *Lien social et Politiques*.

BOLZMAN, C., GAKUBA, T.-O. & AMALAMAN, D. M. (2024), Des rêves contrariés : le retour difficile des migrants ivoiriens dans le pays, in *Pensée Plurielle*, vol. 59 (n° 1), p. 113-128.

BUTLER, M. & DERRETT, S. (2014), The walking interview : an ethnographic approach to understanding disability, in *The Internet Journal of Allied Health Sciences and Practice*, vol. 12 (n° 3).

CARPIANO, Richard M. (2009), Come take a walk with me : The 'Go-Along' interview as a novel method for studying the implications of place for health and well-being, in *Health & Place*, vol. 15 (n° 1), p. 263-272.

CASAS-CORTES, M. & COBARRUBIAS, S. (2021), Routes thinking, in Walters, W., Heller, C. et Pezzani, L. (éds.), *Viapolitics : borders, migration, and the power of locomotion*, Durham, Duke University Press, p. 153-182.

CHAPPART. P. (2011), Agent du 'retour volontaire', in *Plein droit*, vol. 4 (n° 91), p. 16-19.

CHAVANON, O., JIMENEZ, E., GAKUBA, T.-O., GARCIA DELAHAYE, S., BENYEZZAR, M.-W. & BORRI-ANADON, C. (2024), Expériences de franchissement de frontières et migration 'irrégulière' : récits et parcours migratoires de mineurs non accompagnés en France et en Suisse, in *Criminologie*, vol. 57 (n° 2), p. 213-237.

CORBAZ, M. (2019), *Les mineurs non accompagnés en droit d'asile. Étude du droit suisse à la lumière du droit international des droits de l'enfant*, Berne, Stämpfli Verlag AG, 428 p.

DE COULON, G. (2019), *L'illégalité régulière. Ethnographie du régime de l'aide d'urgence en Suisse*, Lausanne, Antipodes, 303 p.

DE GENOVA, N. (éd.) (2017), *The borders of 'Europe' : autonomy of migration, tactics of bordering*, Durham, Duke University Press, 376 p.

DUVIVIER, É. (2010), Entre installation et poursuite de la mobilité : analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance, in *Migrations & Société*, vol. 3(n° 129), p. 243-256.

EVANS, J. & JONES, P. (2011), The walking interview : methodological considerations and practice, in *Applied Geography*, vol. 31 (n° 2), p. 849-858.

FLAHAUX, M.-L. (2017), The role of migration policy changes in Europe for return migration to Senegal, in *International Migration Review*, vol. 51 (n° 4), p. 868-892.

FLAHAUX, M.-L., EGGERICKX, T. & SCHOUMAKER, B. (éds.) (2017), Les migrations de retour en Afrique, *Espace Populations Sociétés*, vol. 1.

FNEICH, S., FELDER, M. & STAVO-DEBAUGE, J. (2023), Faire du sur-place sans jamais pouvoir prendre place : l'interminable arrivée de jeunes Maghrébins sans-papiers à Genève, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 39 (n° 2-3), p. 235-260.

GAKUBA, T.-O., GARCIA DELAHAYE, S. & BENYEZZAR, M.-W. (2024), Le travail en réseau pour l'accompagnement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) dans le canton de Genève en Suisse, in Consito, M. (éd.), *La protection des mineurs étrangers non accompagnés. Questions critiques et bonnes pratiques d'un côté à l'autre des Alpes*, Naples, Jovene Editore, p. 137-155.

GAULTIER, S., YAHYAOUI, A. & BENGHOZI, P. (dir.) (2023), Mineurs non accompagnés : repères pour une clinique psychosociale transculturelle, Paris, In Press, 391 p.

HEAD-KÖNIG, A.-L., LORENZETTI, L. & FURTER, R. (2009), Les migrations de retour - Rückwanderungen, Zurich, Chronos Verlag, 320 p.

JIMÉNEZ-ÁLVAREZ, M. G. (2015), Children's rights and mobility at the border, in Nairn, K. et al. (éds.), *Space, place and environment (Geographies of Children and Young People)*, Singapore, Springer, vol. 3, p. 1-20.

KING, R. & KUSCHMINDER, K. (éds.) (2022), *Handbook of return migration*, Cheltenham, UK ; Northampton, MA, USA : Edward Elgar Publishing, 368 p.

KOBELINSKY, C. (2012), *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne, 269 p.

KOHLI, R. K. S. (2014), Protecting asylum-seeking children on the move, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 30 (n°1), p. 83-104.

KUSENBACH, M. (2003), Street phenomenology : the go-along as ethnographic research tool, in *Ethnography*, vol. 4 (n° 3), p. 455-485.

LAW CLINIC (2020), *Les droits des jeunes personnes migrantes non accompagnées*, Genève, Université de Genève, Faculté de droit. 159 p.

MAINWARING, Ć. (2016), Migrant agency : negotiating borders and migration controls, in *Migration Studies*, vol. 4 (n° 3), p. 289-308.

MASTRANGELO, S. (2019), Émigrer en quête de dignité : Tunisiens entre désillusions et espoirs, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 301 p.

MORET, J. (2017), Mobility capital : Somali migrants' trajectories of (im)mobilities and the negotiation of social inequalities across borders, in *Geoforum*, vol. 91, p. 1-18.

PATÉ, N. (2023), Minorité en errance : l'épreuve de l'évaluation des mineurs non accompagnés, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 283 p.

PETTENELLA, C. (2022), Les mineurs non accompagnés : la vulnérabilité à l'heure des politiques migratoires répressives, in Baby-Collin, V. et Souiah, F. (dir.). *Enfances et jeunesses en migration*, Paris, Le Cavalier bleu, p. 101-119.

PEYROUX, O. et LE CLÈVE, A. (2018), Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains, *Trajectoires*, 60 p.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM) (2025), Statistiques RMNA : https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/statistik_uma.html.

SÉHILI, D. ET ZÚÑIGA, V. (2014), Une lecture des migrations au prisme des savoirs et des ressources. *Migrations Société*, vol. 3, n° 153-154, p. 83-94.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (coord.) (2019), L'attente subie par les mineurs non accompagnés dans le département de la Vienne : raisons et réponses. Résultats 2017-2019 du projet REMIV, Poitiers : MIGRINTER.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (2023), Être mineur non accompagné en Europe : normes et impact de leur application, in Gaultier S., Yahyaoui A. et Benghozi P. (dir.). *Mineurs non accompagnés, repères pour une clinique psychosociale transculturelle*. Paris, Éditions In Press, p. 31-54.

VEALE, A. & DONÀ, G. (eds.) (2014), *Child and Youth Migration: Mobility-in-Migration in an Era of Globalization*. Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan, 252 p.

VON BREDOW, M. (2018), 'De kan alltid hitta mig' Studie om människohandel och utsatta barngruppers livsvillkor, Rapport 2018 : 3, Stockholm, Länsstyrelsen, Stockholm, 62 p.